Céline Sustandal | Nina Lagron

TOCQUEVILLE US EQUITY SRI GP

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 27 FÉVRIER 2026

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est double : - chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à son indice de référence S&P 500 Dividendes Nets Réinvestis (code Bloomberg SPTR500N) : et - mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Actif net global	**788,97 M€**
VL part GP	**247,34 €**

Caractéristiques du FCP

Composition de l'indicateur de référence*	
S&P 500 dividendes nets réinvestis (en euro)	100%

* Depuis le 17 déc. 2024

Caractéristiques	
Date de création de l'OPC	09/05/2001
Date de 1ère VL de la Part	29/06/2018
Durée minimale de placement recommandée	5 ans et plus
Classification AMF	Actions internationales
Classification SFDR	Article 8
Société de gestion	LBP AM
Gestionnaire financier par délégation	La Financière de L'Echiquier
Dépositaire	CACEIS BANK
Eligible au PEA	Non
Valorisation	
Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part GP	FR0013342326
Ticker Bloomberg part GP	FEDIAGP FP
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA
Souscriptions-rachats	
Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	13h00
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	12h15
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	Néant
Décimalisation	1/100 000 ème de part
Frais	
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,86% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	6,0% maximum (dont part acquise : Néant)
Commission de rachat	Néant

NOTATION MORNINGSTAR™
US Large-Cap Blend Equity
★★
Au 30-09-2025

NOTATION QUANTALYS™
Actions Etats-Unis
Au 31-01-2026

PROFIL DE RISQUE

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible ⟷ Risque le plus élevé

Performances arrêtées au 27 février 2026

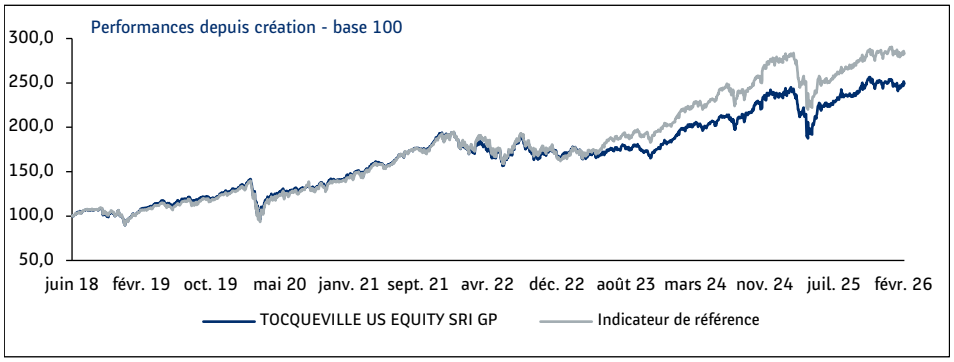

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
Les calculs sont réalisés coupons nets réinvestis, nets de frais de gestion, sans déduction des droits d'entrée / sortie éventuels.

PERFORMANCES CUMULÉES	Début d'année	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création
OPC	0,06%	0,70%	5,20%	45,58%	71,30%	149,18%
Indicateur de référence	0,09%	-0,04%	2,66%	65,52%	97,24%	183,01%
Ecart de performance	-0,03%	0,74%	2,54%	-19,94%	-25,94%	-33,83%

PERFORMANCES ANNUELLES		2025	2024	2023	2022	2021
OPC		6,52%	26,95%	11,11%	-14,16%	35,36%
Indicateur de référence		3,54%	34,62%	23,93%	-14,80%	36,31%
Ecart de performance		2,98%	-7,67%	-12,82%	0,64%	-0,95%

PERFORMANCES ANNUALISÉES				3 ans	5 ans	Depuis création
OPC				13,34%	11,35%	12,64%
Indicateur de référence				18,29%	14,53%	14,52%
Ecart de performance				-4,95%	-3,18%	-1,88%

Principaux indicateurs de risque

INDICATEURS DE RISQUE		sur 6 mois	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	Depuis création
Volatilité de l'OPC		13,58%	21,34%	16,38%	17,57%	20,03%
Volatilité de l'indicateur de réf.		12,86%	19,60%	16,09%	17,68%	20,35%
Tracking error		5,05%	6,03%	5,65%	5,06%	4,64%
Ratio de Sharpe		0,74	0,15	0,63	0,54	0,58
Ratio d'information		-0,08	0,42	-0,88	-0,63	-0,41
Beta		-	1,05	0,96	0,95	0,96

Données calculées sur le pas de valorisation.

		Plus forte perte historique	Début de la plus forte perte	Fin de la plus forte perte	Délai de recouvrement
Perte maximale depuis création		-32,12%	19/02/2020	23/03/2020	238 jours

Volatilité	Elle mesure l'importance des variations du prix d'un actif et donne donc une estimation de son risque (mathématiquement, la volatilité est l'écart type des rentabilités de l'actif).
Tracking error	C'est la mesure du risque pris par le portefeuille par rapport à son indicateur de référence.
Ratio de Sharpe	Il mesure l'écart de rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité du portefeuille.
Ratio d'information	C'est l'écart de performance entre le portefeuille et son benchmark divisé par la tracking error.
Bêta	Il est la mesure de la sensibilité du portefeuille par rapport à son benchmark.

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

Commentaire de gestion

Le S&P 500 est demeuré remarquablement stable en février en dépit des tensions géopolitiques croissantes États Unis / Iran, de l'annulation par la Cour Suprême d'une partie des tarifs douaniers imposés par l'administration Trump (impact a priori très limité) et des incertitudes quant à la future politique monétaire de la Réserve Fédérale. Comme souvent, cela cache des mouvements contraires dont l'amplitude s'est accentuée au cours des dernières semaines, signe évident de stress. La tendance la plus marquante est la rotation du compartiment technologique – semiconducteurs et 7 Magnifiques inclus cette fois – vers les actifs « en dur » comme l'immobilier et les industrielles, auxquels on peut ajouter les défensives ou valeurs refuges comme les opérateurs télécoms, biens de consommation courante ou valeurs aurifères. C'est la revanche de la vieille économie ou HALO (« heavy assets low obsolescence ») qui participe ainsi à l'élargissement du marché. Dans ce contexte le fonds est parvenu à rattraper tout son retard sur l'indice accumulé en janvier, bien qu'impacté par son exposition technologique (Zscaler, cybersécurité), financière (S&P Global, informations & indices) ou medtech (Boston Scientific, cardiologie). Parmi les contributeurs très positifs on notera nos deux aurifères (Agnico Eagle, Wheaton Precious), Vertiv (gestion thermique, data centers) ou AT&T (opérateur télécom).

Ce document est destiné aux seules personnes initialement destinataires et il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu. Il n'est ainsi ni reproductible, ni transmissible, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de LBP AM, laquelle ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du document par un tiers.

LBP AM
36, Quai Henri IV - 75004 Paris
www.lbpam.com
Agrément AMF n°GP20000031

TOCQUEVILLE US EQUITY SRI GP

S&P 500 dividendes nets réinvestis (en euro)

27 février 2026

Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET

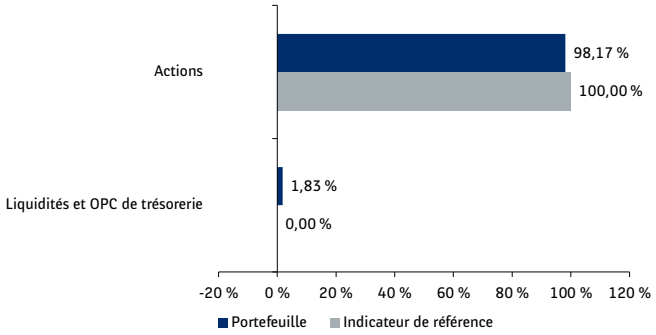

INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres actions en portefeuille	51
Exposition globale	98,17%
Risque spécifique (1 an)	5,96%
Risque systématique (1 an)	20,49%
Poids des 10 premiers titres	42,07%
Poids des 20 premiers titres	64,62%

10 PRINCIPAUX ÉMETTEURS EN PORTEFEUILLE

Libellé	Secteur	Pays	% de l'actif net
NVIDIA CORP	Technologies de l'Information	Etats-Unis	7,69%
APPLE INC	Technologies de l'Information	Etats-Unis	6,95%
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	Etats-Unis	6,48%
AMAZON.COM INC	Consommation Discrétionnaire	Etats-Unis	4,02%
BROADCOM INC	Technologies de l'Information	Etats-Unis	3,00%
RTX CORP	Industrie	Etats-Unis	2,91%
ELI LILLY & CO	Santé	Etats-Unis	2,90%
VISA INC	Finance	Etats-Unis	2,76%
WHEATON PRECIOUS METALS CORP	Matériaux	Canada	2,75%
ALPHABET INC	Services de Communication	Etats-Unis	2,73%

PRINCIPALES SUR-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
WHEATON PRECIOUS METALS CORP	2,75%	-	2,75%
RTX CORP	2,91%	0,46%	2,44%
WELLTOWER INC	2,60%	0,24%	2,36%
VENTAS INC	2,38%	0,07%	2,31%
GE HEALTHCARE TECHNOLOGIES INC	2,26%	0,07%	2,19%

PRINCIPALES SOUS-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
ALPHABET INC	2,73%	5,55%	-2,82%
BERKSHIRE HATHAWAY INC	-	1,58%	-1,58%
META PLATFORMS INC	1,01%	2,40%	-1,40%
JPMORGAN CHASE & CO	-	1,39%	-1,39%
EXXON MOBIL CORP	-	1,09%	-1,09%

RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE L'ACTIF NET *

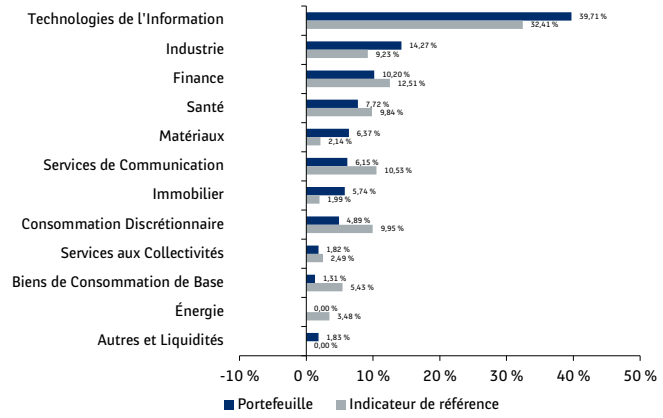

RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE L'ACTIF NET *

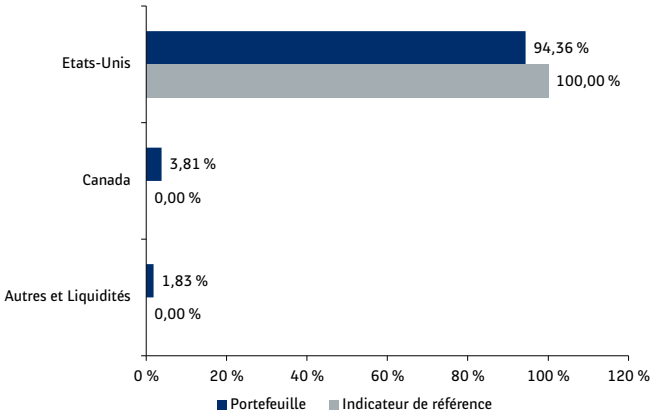

RÉPARTITION PAR CAPITALISATION BOURSIÈRE *

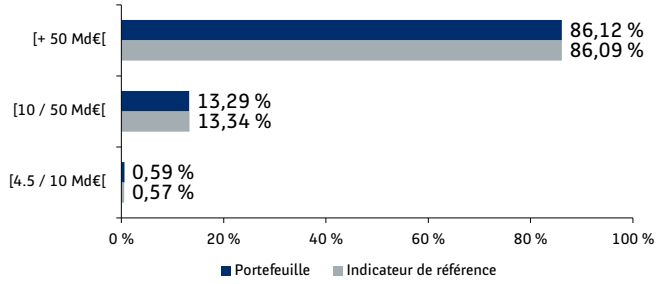

RÉPARTITION PAR DEVISES EN % DE L'ACTIF NET *

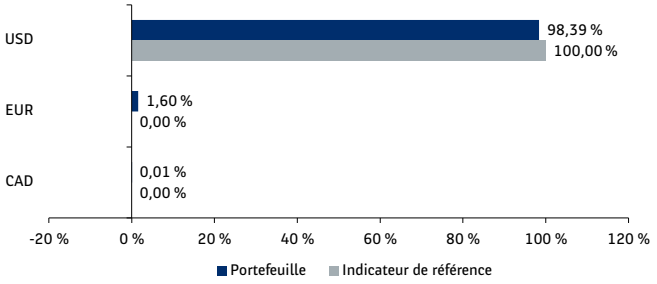

* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités inclut les OPC monétaires.

Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.

LBP AM
36, Quai Henri IV - 75004 Paris

www.lbpam.com
Agrément AMF n°GP20000031

TOCQUEVILLE US EQUITY SRI GP

RAPPORT MENSUEL ESG AU 27 FÉVRIER 2026

PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Amélioration de note[1]
Taux de retraitement de l'univers de comparaison	30%
Score GREaT moyen pondéré du portefeuille	7,18
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité[2]	7,03

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

[1] L'approche ESG dite en 'amélioration de note' consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

[2] L'univers de comparaison retraité correspond à l'univers duquel on a retiré un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de retraitement de l'univers de comparaison - étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille et/ou ayant les pires scores GREaT.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT

Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.

Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.

Transition Energétique

Maitriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.

Développement des Territoires

Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durables sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de de valeur.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - **G**ouvernance Responsable	**6,34**	100,0%	**6,22**	99,8%	
R - Gestion Durable des **R**essources	**6,29**	100,0%	**6,34**	99,8%	Univers de comparaison
E - Transition **E**nergétique	**7,17**	100,0%	**6,51**	99,8%	
T - Développement des **T**erritoires	**7,04**	100,0%	**6,19**	99,5%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT

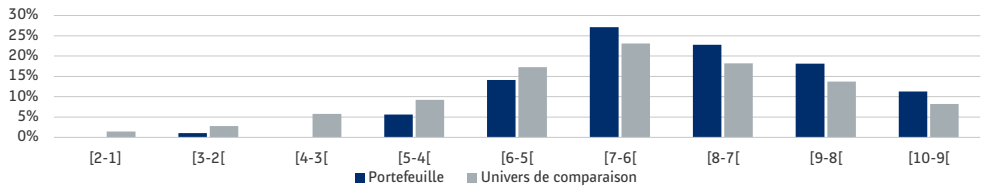

Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
QUALCOMM INC	1,3%	10,00	22,6%	41,6%	8,6%	27,2%
XYLEM INC/NY	0,9%	10,00	12,2%	31,4%	28,0%	28,4%
NASDAQ INC	2,0%	9,69	28,9%	25,1%	30,4%	15,5%
INTEL CORP	0,5%	9,65	15,5%	15,7%	23,6%	45,2%
VENTAS INC	2,4%	9,62	19,7%	16,7%	39,7%	23,9%

TOCQUEVILLE US EQUITY SRI GP

RAPPORT MENSUEL ESG AU 27 FÉVRIER 2026

INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	58,7%	20,0%

Au sens du réglement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Alignement net zéro	57,1%	46,4%
Taux de Couverture	100,0%	100,0%

Indicateur 2 - Social	Portefeuille	Comparable
Manque de diligence raisonnable	6,2%	19,0%
Taux de Couverture	96,5%	97,1%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1

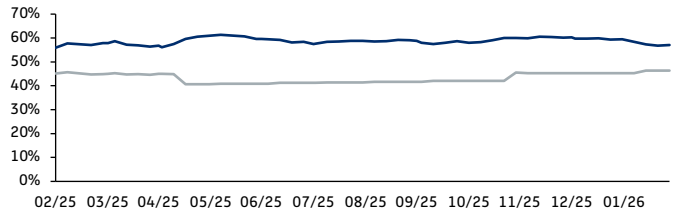

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2

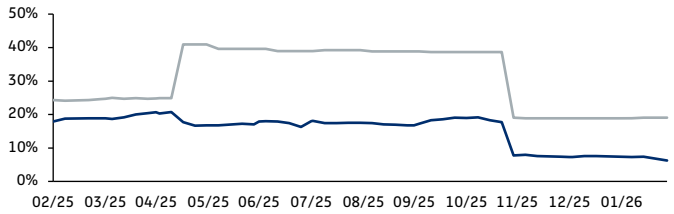

Portefeuille Benchmark

Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Trajectoire Net Zero Source(s) : CDP_TEMP	Part des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTI.	%

Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Manque de diligence raisonnable Source(s) : MSCI	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme.	% AUM

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables
Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :
- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
- La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et Energétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.
Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et EthiFinance Ratings).
La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :
- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.